

Swiss Berry Note 14



Produits phytosanitaires dans les baies

Février 2016

Nouvelles homologations de produits phytosanitaires dans les baies	1
Retrait (avec ou sans délai d'utilisation) d'autorisations dans les baies	1
Produits retirés	2
Nouvelle disposition de la liste des produits phytosanitaires pour la culture de baies	2
Nouvelles informations dans la liste des baies	2



Nouvelles homologations de produits phytosanitaires dans les baies

Fongicides:

- Prolectus (fenpyrazamine) : fraise, pourriture grise, 0,12%, délai d'attente : 1 jour, max. 2 traitements par année (y compris produits comprenant du fenhexamide)
- Stamina S, Booster, Quartet Lux (phosphonate de potassium) : fraise, cœur brun, mildiou, racines rouges, 5 l/ha (arroser), avant fleur ou après récolte / fraise : mildiou (effet partiel), 0,5% (pulvériser), délai d'attente : 3 semaines, max. 3 traitements par année pour les 2 méthodes d'applications combinées !
- Moon Sensation sera commercialisé en 2016, mais pas Cidely Top

Insecticides et acaricides:

- Alanto (Thiacloprid) : 2 traitements par parcelle et par année au maximum, o Myrtille, aronia, sureau : pucerons, cochenilles ; 0.02%, 0.2 l/ha ; 3 semaines.
- Vertimec (abamectine) : délai d'attente à 7 jours au lieu de 3 semaines en fraise

Herbicides:

- Alopex (clopyralide) : herbicide racinaire fraise, 1 traitement au maximum par année et par culture. Délai d'attente 28 jours, dosage 167 g/ha.

Retrait (avec ou sans délai d'utilisation) d'autorisations dans les baies

Depuis quelques années, un certain nombre de matières actives sont réévaluées pour contrôler si elles remplissent encore les exigences actuelles concernant leur efficacité, comportement environnemental, résidus et protection des utilisateurs. Informations concernant les modifications de distances de traitements et précautions d'utilisation se trouvent sur l'internet à l'adresse suivante :

<http://www.blw.admin.ch/themen/00011/00075/01867/index.html?lang=fr>



Produits retirés

- Dimilin, Difuse: produits retirés des baies (la MA diflubenzuron n'est plus homologuée dans les baies)
- Trevi, Matarcar (MA Hexythiazox) Délai d'écoulement des stocks : 31.07.2016, Délai d'utilisation : 31.07.2017
- Goal, Oxythane (WS Oxyfluorfen): (MA oxyfluorfen) : Délai d'écoulement des stocks : 31.07.2016 et délai d'utilisation : 31.07.2017

Suite à l'abandon de la dénomination « baies toutes cultures » pour une distribution par cultures, certaines indications ont disparu:

- Tous les produits à base d'huiles de colza ne sont plus homologués dans les baies comme insecticide.
- Nissostar, Credo (MA hexythiazox) ne sont plus homologués sur minikiwi, sureau et aronia
- Apollo (MA clofentezine) n'est plus homologué sur mini kiwi, sureau et aronia

Une liste complète des produits avec un délai d'écoulement des stocks au 31.07.2016 se trouve à :

<http://www.blw.admin.ch/themen/00011/00075/02011/index.html?lang=fr>

Nouvelle disposition de la liste des produits phytosanitaires pour la culture de baies

La liste des baies se présente sous une nouvelle forme cette année, afin d'améliorer la lisibilité. Le principal changement concerne les fongicides et les insecticides/acaricides. Ceux-ci étaient jusqu'à présent groupés sur une page de format A3 pour toutes les espèces de baies. Dorénavant, toutes les données concernant une espèce ou un groupe d'espèces sont groupées sur deux pages A4 contiguës (voir illustration ci-dessous)

Jusqu'à présent (Format A3)

Fongicides pour **toutes** les espèces de baies sur une page;
Insecticides et acaricides sur une **autre** page

Nouveau (Format A4)

Fongicides pour **une** espèce de baies sur la page à gauche

Insecticides et acaricides pour la même espèce de baies sur la page à droite (page opposée)

La nouvelle disposition permet également d'imprimer la liste en format A4. La liste se trouve sur le site internet d'Agroscope à l'adresse suivante :

<http://www.agroscope.admin.ch/baies/03159/03885/index.html?lang=fr>

La lisibilité a été en outre améliorée par l'usage d'une police de caractères différente et de plus grande taille. Les légendes et remarques ont été soit intégrées directement aux tableaux, soit ajoutées aux données générales. De même, certains symboles et abréviations ont été modifiés

Nouvelles informations dans la liste des baies

La liste des baies contient maintenant les données sur les zones tampon (Spe 3) afin de réduire les risques de dispersion des produits phytosanitaires à proximité des eaux de surface (dérive, ruissellement) et des biotopes (dérive). La distance minimale est de 3 m pour les exploitations non PI et 6 m pour les exploitations PI. Les informations générales sur la réduction des risques se trouvent dans la fiche « Instructions relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires » disponible à l'adresse internet suivante :

<http://www.blw.admin.ch/themen/00011/00075/00224/index.html?lang=fr>

Veuillez envoyer votre opinion concernant la nouvelle disposition à :

André Ançay, Agroscope, 1964 Conthey
andre.ancay@agroscope.admin.ch

Impressum

Version: Février 2016

Editor: Agroscope
Route des Eterpys 18
1964 Conthey
www.agroscope.ch

Auteurs: André Ançay
Catherine Baroffio
Vincent Michel

Copyright: © Agroscope 2016

ISSN : 2296-7230